

Motion du groupe des Verts :

Pour un fonds d'encouragement au développement durable

La commune de Morges gère avec succès, depuis plusieurs années, un « *fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables* ».

C'est sur ce même modèle que nous proposons la création d'un « *fonds d'encouragement au développement durable* », semblable à celui que connaît la Ville de Lausanne¹.

Ce fonds devrait être ouvert à des projets provenant tant de la commune que d'entités privées (associations, clubs, fondations, etc.) ou de personnes physiques.

Critères des projets

Les projets devraient posséder les caractéristiques habituelles du développement durable, autrement dit contribuer à un environnement de qualité, à une économie forte et à une société solidaire.

Ils devraient avoir Morges pour localisation exclusive ou principale, ou concerner Morges d'une manière particulièrement pertinente.

Genre de projets

A titre d'exemples, et sans aucune prétention d'exclusivité, les projets passibles de soutien par le fonds pourraient relever des domaines suivants :

- **Valorisation d'un éco-système** : Mesures de préservation ou de modification de lieux constituant un éco-système vulnérable ou digne d'intérêt.
- **Activité de sensibilisation** au développement durable, en direction du public ou d'une catégorie de public.
- **Initiative citoyenne** relevant du développement durable : création ou extension d'un écojardin, d'une coopérative d'approvisionnement de proximité, action de renforcement de l'intégration sociale et citoyenne dans un quartier, etc.
- **Projet de gestion d'un déchet** jusqu'alors non valorisé, etc.
- **Promotion d'une matière première** locale et renouvelable (on pense ici au bois).
- **Perméabilisation du sol** sur une parcelle, avec valorisation sociale du sol rendu perméable.
- **Promotion de logements** durables, à haute valeur énergétique et sociale.

Mode de financement

Nous laissons à la Municipalité le soin de déterminer la meilleure manière d'alimenter ce fonds, éventuellement en lien avec le « *fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables* ».

Afin de ne pas décourager les initiatives provenant d'acteurs peu experts dans la manipulation de documents administratifs, on veillera à ce que l'accès au fonds requière le moins d'administration possible, particulièrement pour les projets de moindre importance financière.

Nous demandons que les rapports de gestion mentionnent le nombre et le type de projets soutenus, et la hauteur des soutiens accordés.

Au nom du groupe des Verts

¹ Cf. <http://www.lausanne.ch/thematiques/developpement-durable/demarche-de-Lausanne/financement/demande-de-financement.html>